

La nécessaire gestion durable de l'eau en Martinique

La Martinique est une île tropicale où l'eau est abondante. Pourtant, elle peut en manquer, surtout pendant la période sèche du Carême. À cette inégale répartition dans le temps s'ajoute une inégale répartition dans l'espace entre le Nord et le Sud de l'île. La filière d'adduction et de traitement n'a pas toujours été modernisée aussi vite que les besoins ont crû, et seul un mode de gestion plus efficace assurera aux Martiniquais un accès à l'eau pérenne, équitable et financièrement acceptable.

[Bibliographie](#) | [citer cet article](#)

Figure 1. Cartes de localisation

1a. Précipitations annuelles moyennes et populations communales 1b. Espaces et localités cités dans l'article

La Martinique, territoire d'outre-mer français de 1128 km², se situe dans la Caraïbe et plus précisément dans l'archipel des Petites Antilles. Début 2019, sa population est estimée par l'INSEE à 364354 habitants ([Insee](#)). La densité de population y est de 323 habitants par km² contre 117 habitants par km² sur le territoire métropolitain.

Au-delà d'une apparente abondance naturelle, liée à l'omniprésence de la mer et à une végétation luxuriante propre au climat tropical, la ressource en eau est fragile en Martinique. En effet, il n'y a pas de contradiction entre les précipitations moyennes abondantes, les épisodes de pluies violentes souvent associées au passage des ondes tropicales ou des cyclones, et les situations de manque d'eau. Sans être fréquents, les feux de broussailles ne sont d'ailleurs pas rares sur l'île.

C'est donc dans un contexte insulaire, avec une forte pression démographique et foncière, qu'il faut envisager la question de la gestion de l'eau en Martinique.

En moyenne, d'après l'Observatoire de l'eau, la consommation d'eau en Martinique se répartit de la façon suivante: 80% pour les usages domestiques, 16%, pour l'agriculture et 4% pour l'industrie. Cette situation est particulièrement singulière puisqu'au niveau mondial consommation d'eau est de 10% pour les usages domestiques, 70% pour l'agriculture et 20% pour l'industrie (source [Cieau](#)).

Si l'eau est une ressource essentielle pour l'ensemble des activités humaines, et en particulier pour l'agriculture et l'industrie avec des questions de développement et d'aménagement spécifiques, nous nous intéresserons ici essentiellement aux usages domestiques qui représentent les principaux enjeux quant à la gestion durable de l'eau en Martinique.

Dans le cadre des approches durables du développement, la question de l'eau peut être considérée comme un cas d'école de l'étude des relations entre environnement et sociétés. Le cycle naturel de l'eau avec ses caractéristiques propres à chaque territoire, entre en interaction avec le cycle de l'eau domestique, mis en place pour répondre aux besoins de la population.

Dans quelle mesure une gestion durable de la ressource en eau est-elle indispensable en Martinique? Comment s'organise la mobilisation de la ressource? Quelles sont les difficultés à surmonter et les défis à relever?

Figure 2. Le cycle de l'eau domestique, une dérivation du cycle naturel de l'eau

1. Comment mobiliser la ressource en eau pour répondre aux besoins de la population?

Il s'agit de mettre en relation les zones de production avec les zones de consommation afin de satisfaire la demande pour les usages domestiques en eau potable.

1.1. Des prélèvements relativement stables et importants

Après une forte période de croissance de la consommation en eau, due à la fois à la progression de la population martiniquaise, multipliée par deux entre les années 1950 et le début du XXI^e siècle, mais aussi à la facilité d'accès à l'eau comme produit de consommation courante (aujourd'hui 95% des foyers sont alimentés((Source: Observatoire de l'eau en Martinique, «[Gestion du service public d'eau potable](#)»))) et à la diversification des usages courants, les prélèvements s'établissent depuis ces dernières années entre 41 et 43 millions de m³par an.

Signalons qu'une différence existe entre les quantités prélevées et les quantités consommées du fait de déperditions diverses. Un rapport de l'Agence de développement durable d'urbanisme et d'aménagement en Martinique, paru en 2015, avance une consommation moyenne de 175 litres/jour/habitant en Martinique et de 137 litres/jour/habitant en métropole. **La consommation d'eau par habitant est plus élevée en Martinique qu'en France métropolitaine où, du reste, les différences sont importantes entre les régions du Nord et celles du Sud.**

Notons que depuis 2006, date de son maximum relatif avec 403820 habitants (Insee), la population de la Martinique est en baisse. Cette baisse entraîne mécaniquement une baisse de la consommation, d'autant que les usagers s'efforcent de réduire leur facture d'eau par des mesures d'économie et s'équipent de système de récupération des eaux de pluie. **Cependant, cette tendance est partiellement compensée par la présence de touristes et, en particulier, de touristes de séjour ?** dont le nombre a été supérieur à 500000 en 2018((chiffres Comité martiniquais du tourisme, CMT)). En extrapolant, et en considérant que ces touristes restent en moyenne une douzaine de jours((chiffres CMT: <https://martinique.media.tourinsoft.eu/upload/SYNTHESE-BILAN-TOURISME-2018-3.pdf>)) en Martinique, ce chiffre correspondrait à une population résidente supplémentaire d'environ 16000 habitants.

1.2. Des points de captage principalement localisés dans le Nord de la Martinique

Après avoir fait appel à une ressource de proximité (rivières, sources, fontaines, puits ou même mares), les points de captation de l'eau se sont modernisés et rationalisés à l'échelle de l'île, notamment à partir des années 1950. À titre d'exemple, l'usine de rivière Blanche, à Saint-Joseph (figure 6) qui alimente 70000 habitants, rénovée en 2002, date de 1948.

Figure 3. Les captages d'eau en Martinique

Source: [Observatoire de l'Eau de Martinique](#) - décembre 2017.

Aujourd'hui, la Martinique dispose de 36 points de captages: 20 prises d'eau sur des rivières, 4 forages et 12 sources. Les prises d'eau sur les rivières représentent 94% des volumes prélevés, c'est-à-dire l'essentiel des volumes. Les eaux souterraines ne mobilisent que 6% des volumes((source: [Observatoire de l'eau en Martinique](#))).

La majorité des captages sur des rivières se localisent dans le Nord de la Martinique, sur des rivières s'écoulant des massifs montagneux et, en particulier, des flancs de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet. Trois fleuves, la Capot, la Lézarde et la Rivière blanche assurent 70% des prélèvements.

Figure 4. La prise d'eau sur la Rivière blanche qui alimente en aval l'usine de Durand, commune de Saint-Joseph

ClichéYvan Bertin.

Sept bassins versants concentrent 90% de la ressource en eau. Il s'agit des bassins versants de la rivière La Lézarde, de la rivière Capot, de la rivière du Galion, de la Rivière salée, de celle du Lorrain, de la rivière Pilote et de la Roxelane.

Les reliefs sont donc des châteaux d'eau indispensables à l'alimentation en eau de la Martinique. Cette situation résulte de la répartition des pluies en Martinique avec des quantités moyennes qui varient entre 4800 mm au Nord et 1200 mm au Sud((Chiffres Météo France, moyenne 1981-2010)).

Figure 5. La répartition des précipitations en Martinique

Source: Météo France, service régional de Martinique, 2014

Les reliefs, en obligeant les masses d'air humides portées par les [alizés](#) à s'élever, favorisent les précipitations par [ascendance orographique](#). De plus, la forte évapotranspiration générée par les espaces forestiers localisés sur les reliefs est une source d'émission de vapeur d'eau qui se condense en de fortes précipitations parfois orageuses.

Cette dissymétrie Nord-Sud se double d'une opposition «côte au vent» et «côte sous le vent» (carte 1b), c'est-à-dire entre la côte touchée par les alizés et la côte située à l'abri, ce qui est particulièrement visible dans le Nord sur le versant Caraïbe, dans le secteur de Bellefontaine notamment.

En dépit de sa densité importante, le réseau hydrographique de la Martinique est un réseau constitué de nombreux cours d'eau au débit faible et irrégulier, le plus souvent temporaires dans le Sud, avec des périodes d'étiage durant la saison sèche appelée en Martinique le Carême, de février à avril. Le Carême s'oppose à l'hivernage, c'est à dire la saison des pluies qui dure de juillet à octobre. Ces deux saisons sont précédées et suivies d'intersaisons de transition.

L'eau, une fois captée, est acheminée vers des usines de production d'eau potable (UPEP). Il en existe 27 en Martinique (figure 6).

Figure6. Usines de traitement de l'eau potable en Martinique, Office de l'eau, 2017

Source:[Observatoire de l'Eau de Martinique](#)- décembre 2017.

Figure7. L'usine de production d'eau potable de Durand à partir du captage sur la Rivière Blanche, commune de Saint-Joseph

Cliché: Yvan Bertin.

Les usines de traitement alimentent 298 réservoirs de stockage qui sont autant de relais au sein du réseau de distribution. Ils représentent 2 jours de consommation moyenne.

Conformément à la législation, afin de sécuriser la qualité de l'eau captée, des arrêtés de captage interdisent un certain nombre d'activités autour des points de captage et sur les bassins versants dont ils dépendent. Bien sûr, plus une prise d'eau se situe en amont d'un cours d'eau, en zones naturelles ou forestières, moins sa qualité est susceptible d'être dégradée par des activités humaines. C'est le cas, par exemple, du captage de la Rivière blanche qui se situe à la limite de la forêt et des zones urbanisées. Par contre, le captage de Colson sur les hauteurs de Fort-de-France et à proximité de zones urbanisées s'avère plus problématique. **L'usine du Vivé, au Lorrain, au coeur de l'aire de production de bananes, capte une eau contaminée au chlordécone qui doit être traitée au chardon actif afin d'éliminer ce dangereux pesticide qui a été utilisé pendant de nombreuses années dans la culture de la banane.**

Les points de captage non conformes, c'est-à-dire ceux gagnés par l'urbanisation ou pollués de façon chronique par les activités agricoles, et au débit faible ont été progressivement supprimés. Depuis le début des années 2000, quatre sites ont été abandonnés dans le Nord de la Martinique du fait de la pollution au chlordécone.

De toute évidence, la préservation de la ressource passe aussi par la maîtrise des plans d'occupation de l'espace.

Encadré1. Le chlordécone, le pesticide qui continue d'empoisonner la vie des Antillais

Le chlordécone est un puissant insecticide utilisé contre le charançon du bananier. Il a été interdit aux États-Unis en 1977, puis en France en 1990, mais autorisé dans les Antilles françaises jusqu'en 1993 à la demande du lobby de la banane. La molécule du chlordécone provoquerait de nombreuses maladies et, en particulier, le cancer de la prostate. Une grande partie des sols dédiés à la culture de la banane sont aujourd'hui contaminés. Le chlordécone se retrouve dans les légumes racines (igname, patate douce...) ainsi que dans la viande et les produits de la pêche. Depuis 2008,

diverses évaluations de cette contamination ont été effectuées pour tenter de protéger les populations. En juin 2019, une commission d'enquête parlementaire a été mise en place sur cette question.

La contamination des sols par le chlordécone, d'après le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et des gestions des eaux), 2009. Source DIREN, Chambre d'agriculture, IGN.

1.3. Une population concentrée dans le Centre et le Sud

Si la ressource en eau se trouve principalement dans le Nord de la Martinique, les zones de consommation pour les particuliers se situent dans le Centre et le Sud qui concentrent 76% de la population. Il s'agit des zones de fortes densités de l'agglomération foyale et de ses prolongements vers la côte atlantique, avec les communes du François, du Robert ou de Trinité ou vers le sud avec les communes de Ducos, de Rivière Salée, mais aussi les stations balnéaires et résidentielles dont la croissance a été rapide ces dernières années.

Dans ces conditions, de multiples canalisations traversent l'île et mettent en relation espace de production et espace de consommation. Un réseau complexe de 3000 kilomètres de canalisations maille ainsi le territoire de la Martinique.

2. La gestion de l'eau, un double réseau: distribution et assainissement

La distribution de l'eau potable, puis l'assainissement des eaux usées sont organisés à l'échelle de la Martinique dans le cadre de structures intercommunales qui en ont la responsabilité.

2.1. La distribution de l'eau potable une délégation de service public

L'organisation de la distribution de l'eau est assurée par les trois communautés d'agglomération de l'île dans le cadre d'une délégation de service public. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAPNM ou Cap Nord), La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) et la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM ou Espace Sud). On retrouve leurs périmètres sur la figure 8. Ces communautés ont transmis cette gestion à des délégataires privés comme la Société Martiniquaise des Eaux (SME) pour l'Espace sud et Cap Nord ou à une régie communautaire comme ODYSSI pour la CACEM ((Sur le territoire de Cap Nord, la SME devait remplacer la SMDS (Société martiniquaise de distribution et de services), au 1er juillet 2019, avec transfert de la totalité du personnel. Une partie des agents n'ayant pas été reprise par la SME, ce transfert a été annulé par le tribunal administratif suite à la plainte du personnel de la SMDS.)).

2.2. L'évacuation et le traitement des eaux usées, des efforts à poursuivre

La question de l'évacuation et du traitement des eaux usées s'est posée au fur et à mesure de la croissance démographique et de l'expansion de l'urbanisation en Martinique comme en métropole. **Il s'agit d'un enjeu de santé publique, d'environnement et de cadre de vie.** On se souvient du ramassage des «tinettes» (pots de chambre) par les célèbres vidangeuses dans les quartiers populaires de Fort-de-France avant la mise en place du tout à l'égout dans les années 1960-1970. Les excréments étaient alors jetés à la mer au niveau de la Pointe Simon.

En Martinique, on estime que 60 à 70% de la contamination en matières organiques des eaux douces se fait par les eaux usées domestiques. Rappelons que les eaux polluées ont comme exutoire final la mer qui, en Martinique, n'est jamais à plus de 12km. Or, la mer est aussi une zone de prélèvement pour la pêche et un espace de baignade et de loisirs de première importance pour cette île touristique. Par ailleurs, la protection des écosystèmes (mangroves, récifs coralliens et herbiers littoraux) a aussi toute son importance.

Aujourd'hui, deux systèmes de traitement existent: le traitement collectif, relié par un réseau de canalisations à une station gérée par un délégataire de l'une des trois communautés d'agglomération dans le cadre d'un réseau d'assainissement collectif (RAC), ou le traitement individuel appelé aussi assainissement non collectif (ANC) qui concerne les maisons individuelles et les petits ensembles collectifs privés.

Seuls 40% des abonnés martiniquais sont reliés à un réseau d'assainissement collectif (RAC) qui comptabilise, en 2017, 108 stations de traitement des eaux usées (STEU) ((Chiffres: Observatoire de l'eau en Martinique)) pour une capacité totale de 366855 équivalents-habitants, soit plus que la population martiniquaise actuelle.

Figure 8. Carte des stations de traitement des eaux usées publiques (STEU)

Source: [Observatoire de l'Eau de Martinique](#) - mai 2018.

Les plus importantes stations se situent au sein de l'agglomération foyale: à Dillon à Fort-de-France, au quartier Gaigneron au Lamentin et à la Pointe-des-Nègres à Schoelcher. Cette dernière station, ultra moderne, a une capacité de 150000 équivalents-habitants.

Ces stations sont souvent situées en aval des bassins de collecte, à proximité de la mer. Un émissaire permet l'évacuation des eaux traitées en mer à quelques centaines de mètres de la côte. La bouche de sortie est signalée par une bouée surmontée d'une croix de couleur jaune.

Le reste des abonnés, c'est-à-dire 60% de la population, est relié à une installation privée dans le cadre d'un assainissement non collectif (ANC), dit également assainissement autonome ou individuel.

Le fonctionnement de ce type de stations est souvent problématique car elles ne sont pas toujours aux normes, elles sont parfois mal entretenues et elles génèrent des nuisances olfactives et des risques sanitaires. La prolifération des moustiques, vecteurs de nombreuses maladies, est régulièrement pointée du doigt par la Police de l'eau, alertée fréquemment par les plaintes des riverains. Dans le cas de copropriétés, les stations représentent un coût de fonctionnement important. Signalons que l'épuration dite collective n'échappe pas toujours à certains dysfonctionnements, comme par exemple dans le cas de la station d'Acajou au Lamentin, à proximité de l'A1, bien connue du nez des automobilistes... Cette station, gérée par ODYSSI, est en cours de suppression en 2019.

Le raccordement des installations relevant de l'assainissement non collectif au réseau collectif n'est pas toujours aisé. La solution des écoulements par gravitation est rendue difficile du fait de la topographie mouvementée de la Martinique, constituée en grande majorité de mornes et de fonds. Du fait des pendages des réseaux, l'installation de pompes de relevage s'avère souvent indispensable. Par ailleurs, la dispersion de l'habitat est une difficulté supplémentaire. Dans tous les cas, les frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif sont généralement élevés et pas toujours «répercutables» sur les abonnés, et en particulier ceux qui ne sont pas solvables.

Dans ces conditions, il est donc indispensable de poursuivre l'effort de mise aux normes des stations individuelles. Le marché de l'épuration est un marché important qui fait l'objet de campagnes publicitaires grand public de la part des entreprises spécialisées.

De façon positive, notons que les efforts fournis ont permis une amélioration sensible des eaux de baignade ces dernières années. La législation en vigueur, issue en bonne partie de directives européennes a fortement impulsé ces évolutions((Voir ce recueil de textes sur l'assainissement communal: <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil.php>)).

2.3. La gouvernance de l'eau en débat

La gestion de la distribution et du traitement de l'eau en Martinique est sous la responsabilité des trois communautés d'agglomération. (figure 8). Notons cependant que ce ne sont pas toujours les mêmes prestataires qui effectuent la distribution et l'assainissement. En effet, concernant Cap Nord, pour l'assainissement collectif, le territoire de la communauté est divisé en trois entités spatiales sur lesquelles interviennent des prestataires souvent différents pour la gestion des canalisations ou des usines de traitement. Cette situation qui peut paraître complexe résulte de l'histoire de la gestion de l'eau en Martinique. Ainsi, dans le cas de CapNord, deux espaces géographiques distincts ont été regroupés au sein d'une même intercommunalité, à savoir le versant Nord Atlantique et le versant Nord Caraïbe de la Martinique.

Face à l'existence de ces diverses entités, la création d'un organisme unique de gestion de l'eau en Martinique est souvent posée. Il s'agissait d'ailleurs de l'une des mesures devant être mise en oeuvre suite au mouvement de protestation social contre la vie chère de 2009. Cette fusion permettrait de mener une politique de distribution de l'eau à l'échelle de la Martinique en mettant fin à l'opposition d'un Nord bien pourvu et d'un Sud dépendant. **La situation actuelle se traduit par des transferts et achats d'eau entre les différentes entités, mais aussi par des restrictions plus fréquentes dans le Sud que dans le Nord.** Cela dit, depuis quelques années, l'interconnexion des réseaux permet d'éviter de trop longues périodes de coupure d'eau dans le sud. Un organisme unique permettrait également d'éviter les surcoûts liés aux transferts d'eau, de rationaliser la politique d'achats de matériel et d'investissement... mais aussi d'harmoniser les prix de l'eau. Ces prix oscillent, en 2017, entre 4,79 euros (commune de Morne-Rouge) et 5,78 euros (Communauté d'agglomération de l'Espace Sud) le mètre cube, pour un prix moyen en Martinique de 5,44 euros (chiffres Observatoire de l'eau). En métropole, le prix moyen est de 3,85 euros. Il est de 4,89 euros en Guadeloupe. La mise en place en 2016 de la Collectivité Territoriale de Martinique (issue de la fusion entre le département et la région) devait faciliter la mise en place d'une entité unique. La complexité de la tâche et sans doute également les querelles politiques freinent le processus.

Le prix de l'eau jugé élevé en Martinique et la fréquence des factures «salées» reçues par les abonnés, quelles qu'en soient les causes, ont porté la gestion de l'eau sur le devant de la scène médiatique à travers des mouvements de revendication citoyenne. Par exemple, le Comité citoyen du Sud Martinique((Voir la page facebook de ce comité: <https://www.facebook.com/comitecitoyensudmartinique/>)) s'interroge sur les tarifs excessifs pratiqués au regard des coûts réels et des investissements réalisés. L'association PUMA, Pour Une Martinique Autrement((Voir le blog de cette association: <http://associationpourunemartiniqueautrement.e-monsite.com/>)) questionne le train de vie des organismes liés à la gestion de l'eau.

Les affaires de corruption, comme par exemple à Odyssi où des cadres ont été mis en examen en 2018 dans le cadre de soupçons d'attribution de marchés frauduleux entame sérieusement la confiance des citoyens dans les organismes de gestion de la distribution de l'eau. La somme de 2,5 millions d'euros aurait été détournée au cours des années précédentes.

3. Des menaces récurrentes sur l'approvisionnement en eau: quelles solutions?

L'approvisionnement en eau, sans être une question aussi prégnante que dans des espaces au climat plus aride, ailleurs dans le monde, fait cependant partie du quotidien des Martiniquais. Les coupures d'eau sont fréquentes et leurs causes multiples.

3.1. Le Carême, une période souvent difficile

Avec un total annuel moyen de précipitations estimé à plus de 2 milliards de m³ par an, la Martinique ne manque pas d'eau. Cependant, la production d'eau potable est extrêmement dépendante des captages des eaux de rivières. Ainsi, en période de Carême, il arrive fréquemment que le débit des rivières se réduise dans des proportions importantes, mettant en péril les prélèvements. Lorsque les seuils de vigilance et d'alerte sont atteints, des mesures d'économie sont prises par les autorités préfectorales dans le cadre du «Plan alerte sécheresse»: interdiction d'utilisation de l'eau pour certaines activités domestiques non vitales, coupures tournantes dites aussi «solidaires»...

Les coupures entraînent parfois, pour des raisons d'hygiène, la fermeture d'établissements recevant du public et, en particulier, les établissements scolaires. Les communes du centre Sud de la Martinique, mais aussi de Schoelcher et du Lamentin, pour des raisons de dépendance des approvisionnements, sont particulièrement concernées.

Document texte: Arrêté préfectoral du 18 mars 2019 portant la Martinique en zone d'alerte sécheresse et limitant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource (extrait)

[Télécharger l'arrêté complet en PDF.](#)

«

«LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE[...] ARRÊTE

Article 1: Mesures d'interdictions visant à limiter les usages de l'eau

Une zone d'alerte [...]est instituée pour l'ensemble du département de la Martinique. Cette zone d'alerte est instaurée à compter de la diffusion du présent arrêté et est soumise à des mesures de suspension et de limitation des usages de l'eau. Elle sera levée dès que les effets de la sécheresse ne seront plus perceptibles.

»

Dans le but de préserver la ressource destinée prioritairement à la santé, à l'alimentation en eau potable, à la défense incendie, à la préservation des écosystèmes aquatiques, et afin de garantir l'égalité des usagers devant l'effort collectif, les usages suivants de l'eau potable sont interdits sur les quatre zones hydrologiques de la Martinique:

1. arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs,
2. lavage des véhicules et des bateaux hors des aires de lavages professionnelles et équipées de dispositifs haute pression économes en eau, exceptés les véhicules ayant une obligation réglementaire sanitaire, alimentaire ou technique telles les bétonnières,
3. vidange et remplissage des piscines, sauf pour maintenir le niveau nécessaire au traitement de l'eau, ou pour des raisons de sécurité ou de santé,
4. vidange des réservoirs d'eau potable sauf nécessité justifiée par des raisons sanitaires.»

Arrêté préfectoral R02-2019-03-18-005 portant la Martinique en zone d'alerte sécheresse et limitant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource.

Signalons qu'en mars 2019, le **phénomène «el Niño»**, installé sur le Pacifique, a accentué la sécheresse saisonnière en réduisant le régime de pluie sur les Antilles par rapport aux moyennes saisonnières((Voir: www.meteofrance.fr, relevé du mois de mars 2019 [pdf.])). Une conséquence significative de cet épisode ont été les feux de broussailles qui ont touché le versant sud-Caraïbe, le plus sec.

D'après Météo France, l'augmentation moyenne des températures au niveau planétaire pourrait renforcer les épisodes de sécheresse liés au phénomène «el Niño» dans les Antilles.

3.2. Augmenter les prélèvements et multiplier les captages?

Afin de faire face à la raréfaction de la ressource, l'augmentation des prélèvements et la multiplication des points de captage, dans le Nord essentiellement, est souvent avancée comme une solution. Cependant, plusieurs problèmes se posent. Assécher les rivières en aval des captages signifierait la destruction pure et simple des milieux aquatiques, c'est-à-dire de la flore et de la faune qui en font leur habitat. Un débit minimal biologique est d'ailleurs fixé par la loi (de 10 à 20% des débits moyens).

Le projet de captage sur la Grande Rivière, à des fins agricoles, finalement abandonné en 2006 face à la contestation citoyenne, illustre bien ces questionnements((Voir: https://www.acme-eau.org/Le-projet-de-captage-et-d-assechement-de-la-Grande-Riviere-en-Martinique-remis-en-cause_a1072.html)). Par ailleurs, Les captages actuels sont souvent les plus accessibles. De nouvelles installations seraient coûteuses.

En mai 2019, pour faire face à l'une des trois sécheresses les plus dures depuis 1947, après 2001 et 2003, trois nouveaux forages dans des nappes souterraines ont été mis en service, comme par exemple celui d'Absalon à Fond Lahaye. L'augmentation des prélèvements par pompage dans les nappes aquifères pourraient s'avérer, à terme, une bonne solution lors des périodes de sécheresse.

3.3. Des réseaux de distribution d'eau à rénover

Les réseaux, mis en place au fur et à mesure de l'équipement des zones urbaines, rurales puis périurbaines à partir des années 1970-1980, sont vieillissants, d'un âge moyen d'une quarantaine d'années. Les casses sont fréquentes. À titre d'exemple, en 2018, une fuite d'eau sur la RN9 au niveau de la ZAC de Rivière Roche à Fort-de-France a occasionné un glissement de terrain, la mise en place de déviations, des problèmes de circulation et un ralentissement de l'activité économique dans cette zone. **Les fuites sur les réseaux sont un problème qui occasionne la perte d'environ 20% à 30% de l'eau distribuée.** La vétusté des réseaux et leur entretien défectueux, les mouvements de terrain fréquents, la longueur des réseaux due au phénomène de **mitage**, pas toujours contrôlé par les plans d'urbanisme, expliquent cette situation.

Réduire les pertes sur le réseau de distribution permettrait des économies appréciables en période de sécheresse. Cela permettrait aussi des économies financières pour les abonnés puisque le coût de cette eau, traitée pour être potable mais pas distribuée, est répercuté directement sur la clientèle, d'où un rendement médiocre. À partir des années 2010, **une chasse à la fuite d'eau a été entreprise par les organismes de distribution.** Depuis 2015, la SME, un exploitant situé dans les intercommunalités Cap Nord et CAESM, estime avoir ainsi économisé plus d'1 million de m³ d'eau, soit le volume de 5000 piscines olympiques.

Dans ces conditions, une rénovation importante des réseaux de distribution s'impose. **On estime à 500 km le linéaire de tuyau à reprendre à court terme.** Cependant pour l'instant, on s'emploie surtout à réparer les casses, au coup par coup. Cependant, le prix de l'eau en Martinique étant déjà jugé excessif, **il semble impossible de l'augmenter davantage pour financer des travaux de rénovation du réseau.** Il s'agit là d'investissements lourds que les organismes de distribution ne peuvent effectuer seuls sans l'aide des collectivités territoriales, de l'État ou de l'Union européenne. La réduction des frais de fonctionnement des organismes liés à la gestion de l'eau permettrait sans doute de dégager des marges de manoeuvre permettant d'envisager plus sereinement les investissements à venir.

3.4. Les risques naturels accentuent la pression sur la distribution et les réseaux

En cas de fortes pluies, il arrive que face à la trop grande turbidité des eaux captées, les usines soient mises momentanément à l'arrêt. Par exemple, la distribution de l'eau sur la commune de Grand'Rivière été fortement perturbée fin janvier 2018 durant une quinzaine de jours, suite à un glissement de terrain dans la rivière Gommier. L'impact sur la vie économique de cette commune touristique a été important.

Ce sont, cependant, **les glissements de terrain associés au passage des cyclones ou des ondes tropicales** qui occasionnent le plus de problèmes et des coupures de réseau. Ainsi, **en mai 2009, des glissements de terrain ont engendré une vingtaine de ruptures de canalisation** dont la plus importante a eu lieu à la sortie de l'usine de traitement de Vivé sur la commune du Lorrain. Cette usine alimentait alors un quart de la population de l'île. Dans l'urgence, des tuyaux ont été acheminés par avion-cargo Antonov depuis l'Hexagone. Le temps de réparer les dégâts, des coupures tournantes ont été mises en place pendant deux semaines. Des distributions d'eau par camions citerne et en bouteille ont été organisées... Or, les tuyaux de secours, sous-dimensionnés et

fonctionnant comme un goulet d'étranglement, sont toujours en place en 2019! Ils ne permettent pas d'utiliser au maximum de ses capacités l'usine de Vivé (potentiel de 35000 m³ par jour) afin d'alimenter les populations plus au Sud.

Conclusion

Plus qu'ailleurs, la question de l'eau est centrale dans la vie quotidienne des Martiniquais. Elle associe des enjeux sociaux, politiques, environnementaux et d'aménagement dans le cadre d'un territoire insulaire qui impose d'envisager la gestion de cette ressource de façon **anthroposytémique**. Les contraintes d'accessibilité de l'eau dans l'espace et de disponibilité dans le temps mettent en évidence les faiblesses de la gestion de l'eau en Martinique. Seul un mode de gestion plus efficace permettra d'assurer l'approvisionnement de la population martiniquaise de façon pérenne, équitable et financièrement acceptable. Le traitement des eaux usées s'inscrit quant à lui dans la question plus vaste de la pollution des eaux de surface dont les causes sont multiples. Le renouvellement du SDAGE, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, à partir de 2021, permettra la poursuite de la réflexion sur ces questions.

Bibliographie

- D'ORNELLAS Christian, SCHMIT Philippe, MARCHANDISE Patrick, WINTER Laurent, DUMONT Jean, 2010, *Audit sur l'eau en Martinique*, Paris, La documentation Française, 80p.
- Aduam (Agence de Développement Durable d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique), mars 2015, *L'eau en Martinique*, Fort-de-France, regard croisés n°5, 242p.
- Office de l'eau, Observatoire de l'eau, DEAL, 2016, *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux* (SDAGE), 2016-2021, Fort-de-France, 220p.

Sitographie

- Observatoire de l'eau, Martinique <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/>
- Office de l'eau en Martinique www.eaumartinique.fr/
- DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Martinique
- Société de gestion de l'eau et d'assainissement de la CACEM, Odyssi <http://www.odysse.fr/>
- Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau
- L'eau potable et assainissement en Martinique, carte interactive, Observatoire de l'eau
- Le parcours de l'eau, de la rivière au robinet, Martinique Première, 9 janvier 2018

Yvan BERTIN

Professeur agrégé d'histoire-géographie, lycée et classes préparatoires (BCPST), lycée Bellevue de Fort-de-France et lycée Centre-Sud de Ducos, Martinique.

Mise en web: Jean-Benoît Bouron

Pour citer cet article:

Yvan Bertin, «[La nécessaire gestion durable de l'eau en Martinique](#)», *Géoconfluences*, novembre 2019.

URL:<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/gestion-eau-martinique>